

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2023-Exp-066

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2023-01107-041-001

Dénomination du projet : Prélèvement et utilisation de spécimens d'orchidées sur le site de Creys

Lieu des opérations : Département de l'Isère

Bénéficiaire : Muséum National d'Histoire Naturelle

MOTIVATION OU CONDITIONS

Dans le cadre d'un programme de recherche visant à améliorer la survie des orchidées lors de transferts de sauvegarde non évitable, en identifiant les éventuels mouvements de carbone depuis le sol vers les orchidées via des partenaires fongiques (champignons mycorhiziens), le Muséum national d'histoire naturelle de Paris sollicite une autorisation pour la récolte de matériel biologique en Isère sur le site nucléaire de Creys-Malville, entre les mois de février et juin 2024.

Les prélèvements concernent deux espèces d'orchidées protégées au niveau national : *Anacamptis coriophora* inscrite dans la catégorie Quasi menacée (NT) de la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine et *Anacamptis fragrans* dans la catégorie Préoccupation mineure (LC). Ces deux espèces sont En danger (EN) en Rhône-Alpes. Trois individus de chaque espèce seront récoltés au maximum, avec pour objectif de ne pas récolter plus d'1/4 des individus non dormants présents localement.

Ces prélèvements n'altéreront pas la vitalité des individus et ne sont pas de nature à remettre pas en cause la conservation de la population. A ce titre, le Conservatoire botanique national Alpin (avis du 22/08/2023) ne s'est pas opposé à l'opération.

Le CSRPN émet un avis favorable compte tenu du bien-fondé de la demande, de la pertinence du protocole et de la qualification des membres de l'équipe projet. Le compte-rendu des prélèvements et les résultats de l'étude devra être adressé au Conservatoire botanique national Alpin et à la DREAL Aura.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 26/10/2023

SIGNATURE

L'expert délégué flore de la commission Alpes-Ain
du CSRPN Auvergne Rhône-Alpes